

Compte rendu de la réunion du lundi 10 octobre 2022

<https://otranscribe.com>

1) **Tour de table** des personnes présentes avant d'aborder le point relatif à la préparation de l'assemblée générale :

- Problème rue de Préssensé » : outre l'encombrement à proximité du collège Beth Menahem matin et soir quand les parents déposent leurs enfants, la vitesse des véhicules est excessive suite au reconditionnement de la rue du 8 mai et du fait que les gens ne passent plus cours Émile Zola constamment bloqué à cause des travaux ; de plus en plus de véhicules empruntent cette voie notamment pour accéder à l'autoroute vers Genève ;
- dans cette même logique, les travaux du Cours Émile Zola, toujours en cours, gênent la circulation (dont l'accès pour les pompiers) ; on doute cependant d'une amélioration en fin travaux, une seule voie pour sortir de Villeurbanne semble bien trop peu compte tenu de la circulation ; les embouteillages cours Émile Zola sont permanents toute la journée (au lieu d'une heure matin et soir naguère) d'où une forte augmentation de la pollution...
- état à nouveau très dégradé du square Dreieich, la végétation dépérit, un des bancs en particulier n'a plus que deux traverses, le jet d'eau ne fonctionne apparemment plus (celle de La Soie à côté de Ninkasi fonctionne par contre très bien...) : un nouveau signalisation sera fait ;
- problème récurrent de la vitesse des véhicules dans le secteur Bonnevey ;
- à proximité des bains-douches et de l'entrée « fournisseurs » du local de l'ASVEL, un nouveau campement sauvage se développe (au départ une simple toile de tente, maintenant un véhicule), à faire signaler à partir d'une photo ;
- regret de voir, de façon générale, qu'on laisse pousser les plantes sauvages dans les massifs qui dès lors ne donnent pas ce qu'ils pourraient donner, il est possible de promouvoir une écologie contrôlée avec des plantes vivaces, mais en ayant le souci que l'ensemble soit entretenu ; de plus, cet abandon dans l'entretien n'incite pas les gens à respecter la propreté des massifs, ce qui incidemment aggrave les problèmes de recrutements car les jeunes jardinier.e.s sortant de formation veulent être créatifs et privilégient les entreprises de paysages (qui ont augmenté les salaires) plutôt que passer leur temps à ramasser des déjections, des papiers gras et autres canettes...
- interrogation quant au devenir du stade Georges Lyvet, en particulier le terrain de rugby : le devenir du pôle d'activités sportives n'est plus évoqué, des projets avaient été avancés dans le contexte de « l'anneau bleu » mais la municipalité ne paraît pas avoir actuellement un projet clairement défini ;
- pour information, le conseil de quartier Bonnevey-La Soie-Les Brosses a été saisi d'une demande d'avis au sujet de futurs aménagements aux Brosses entrepris par la métropole. Un cabinet spécialisé a questionné les habitant.e.s mais les retours ont été peu nombreux vu les horaires de questionnement (quelques retraités et assistantes maternelles).
- à noter que des d'habitant.e.s des Brosse sont en train de se constituer en association pour pouvoir intervenir de façon plus réactive et il se dit que cela

leur a été soufflé par des élus communaux afin que cette association puisse entrer en contact notamment avec le Préfet et les services de la métropole...

- à noter également que, s'il est décidé en assemblée générale le 16 novembre prochain de maintenir l'association, celle-ci pourrait demander à intégrer les bureaux des conseils de quartier Bonnevey-La Soie-Les Brosses et Cusset.

2) Programmation des prochaines rencontres :

- Mercredi 16 novembre 2022, 18 h 30 : **Assemblée générale à la salle paroissiale de l'église Saint-Julien du Cusset**
- Lundi 12 décembre 2022, 18 h 30 (salle en sous-sol du 87 rue Pierre Voyant)

La réunion de décembre tirera les conclusions pour l'avenir des décisions qui auront été prises lors de l'assemblée générale de novembre.

3) Assemblée générale du 16 novembre 2022

Un constat assez partagé par les participants est que les gens se mobilisent autour de grands projets mobilisateurs, comme cela a été le cas par le passé pour des revendications telles que la réalisation d'un mur antibruit, la couverture d'une partie du boulevard de ceinture, la création d'une passerelle ou l'aménagement d'un parking devant l'Astroballe, tous projets qui ont pu voir le jour grâce à la mobilisation des habitants. Pour autant, la faible participation aux dernières réunions du comité peut être due en partie au fait que de tels projets sont pour l'instant absents. La question qui se pose dès lors est double :

- soit on baisse les bras et, faute de possibilité de renouvellement au sein de la gouvernance de l'association, on décide de la dissoudre ;
- soit on aménage son fonctionnement pour lui permettre de perdurer quitte à ce que son fonctionnement soit en quelque sorte « mis en veille » mais qu'elle puisse à tout moment repartir et rassembler ses membres en fonction d'une opportunité qui favoriserait une nouvelle mobilisation.

Les personnes présentes à la réunion décident qu'il convient de proposer cette alternative lors de la prochaine assemblée générale en soulignant l'intérêt qu'il y aurait à maintenir l'existence de l'association.

Il est possible à ce sujet de rappeler l'intérêt du maintien du comité sous forme associative, en particulier :

- au regard de son histoire, de ses actions passées, des combats menés ;
- de la légitimité qu'il y a de la part d'habitant.e.s, usagers et usagères d'un quartier à donner leur point de vue ;
- des possibilités d'action d'une association vis-à-vis des collectivités, sachant en outre que le comité garderait le périmètre « Cusset-Bonnevey » contrairement à la partition réalisée pour les conseils de quartier.

Il sera demandé à Jean-Paul Masson d'introduire ce sujet.

Si l'assemblée retient l'hypothèse de la poursuite de l'association, deux options peuvent être envisagées concernant sa gouvernance :

- soit maintenir la nomination « classique », à minima, d'un.e président.e, d'un.e trésorier/ère et d'un.er secrétaire,

- soit décider d'une gouvernance partagée sans déterminer de telles fonctions (la loi de 1901 relative aux associations ne l'exige pas, il ne s'agit que d'une pratique habituelle).

Dans les deux cas, une modification des statuts est nécessaire : cf. projet ci-joint sur lequel l'assemblée du 16 novembre devra se prononcer.

Ordre du jour prévisionnel et thématiques pouvant être abordées :

- 1^{er} temps : rappel de l'histoire de l'association (Jean-Paul Masson) ; avantages et inconvénients de l'existence du comité sous forme associative ;
- 2^e temps : comptes 2021, état de la trésorerie à ce jour (Pio Gavégliia) ;
- 3^e temps : l'association continue-t-elle d'exister ? Condition nécessaire ; des personnes sont-elles volontaires pour en assurer la gouvernance ;
- 3^e temps :
 - si maintien : étude du projet de réforme des statuts selon l'option de gouvernance retenue par les personnes volontaires pour en assurer la gouvernance ;
 - si dissolution : affectation du solde de trésorerie à une autre association.